

Tuberculose bovine en Bourgogne : de 2000 à nos jours

Mise à jour : juin 2014

Rédacteurs : Fabrice Chevalier, coordonnateur tuberculose régionale bourgogne et responsable de la cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV) Bourgogne et Champagne-Ardenne - Marina Béral, épidémiologiste à la CIREV Bourgogne.

L'élevage dans la région

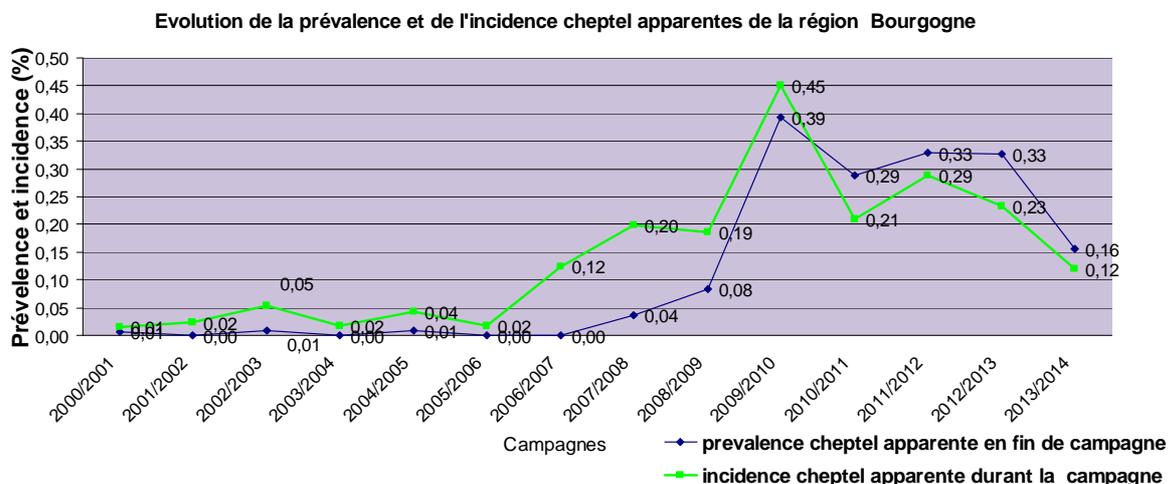
(source : Agreste Bourgogne n°157 décembre 2013)

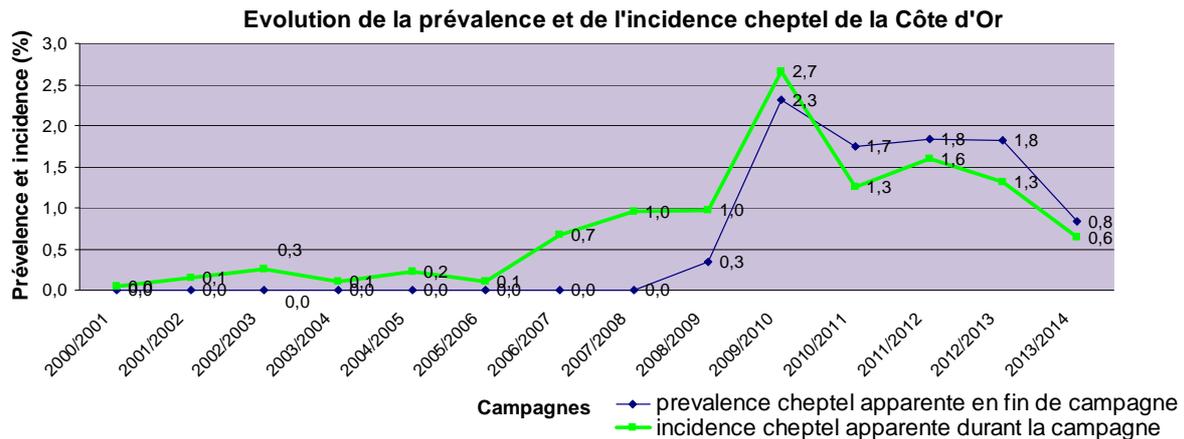
La Bourgogne est un territoire à fort ancrage agricole, que ce soit par la surface agricole consacrée à cette activité ou par le poids économique dans le produit intérieur brut régional. Elle constitue un bastion de l'élevage allaitant français soumis aux fluctuations de la demande des engraisseurs italiens. L'élevage bovin viande concerne essentiellement le Sud et l'ouest de la Bourgogne. Le recensement agricole de 2010 a identifié 6800 exploitations pratiquant l'élevage allaitant. En 2012, avec 468 520 vaches allaitantes, la Bourgogne est la deuxième région française pour les effectifs de vaches nourrices. L'élevage reste généralement extensif du fait de l'orientation massive vers la production de brouards, destinés à être engraisés surtout à l'étranger, majoritairement en Italie. La production laitière reste marginale malgré le potentiel du territoire en matière d'appellations fromagères (Époisses, Chaource, Comté, Brie de Meaux...). Seulement 57636 vaches laitières sont recensées en 2012.

Les dispositifs régionaux spécifiques à la surveillance et la gestion de la tuberculose

Depuis 2008, un inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV) est affecté à la coordination des actions de lutte contre la tuberculose en Côte d'Or, le département principalement touché par la maladie. Ces missions se sont par la suite étendues à un rôle de coordonnateur régional puis ont évolué vers la mise en place d'une cellule inter-régionale d'épidémiologie vétérinaire (CIREV) dont les missions principales sont la surveillance de la maladie et la coordination des mesures de gestion dans les régions Bourgogne et Champagne-Ardenne.

La tuberculose en Bourgogne et en Côte d'Or





Niveau d'infection et circonstance de découverte des foyers

Depuis 2002, la tuberculose bovine est régulièrement détectée dans le secteur de l'Auxois en Côte d'Or. Dans les quatre départements de la région, la Côte d'Or cumule depuis l'année 2000, 187 des 205 foyers détectés. Sur la même période, la Saône et Loire comptent 13 foyers, l'Yonne 3 et la Nièvre 2.

Les foyers de Saône et Loire sont en partie liés aux pratiques d'introduction de bovins dans ce département (« repousse » des broutards, engraissement) ainsi qu'à des épisodes de résurgences de la maladie d'ancien foyer.

Les foyers détectés en Côte d'Or et dans l'Yonne (en zone limitrophe à la Côte d'Or) trouvent leur origine dans le secteur de l'Auxois où la maladie est implantée depuis plus de 10 ans.

Les premiers signes de l'épizootie sont apparus, en 2002, quelques années après l'arrêt de la prophylaxie obligatoire, d'abord sur le canton de Pouilly-en-Auxois (souche SB134), puis dans ceux de Venarey-les-Laumes et de Vitteaux (souche SB120). La tuberculose bovine était considérée comme disparue et face à un problème qui semblait limité à quelques élevages, un plan de prophylaxie restreint a été mis en place. L'élargissement progressif de la zone n'a pas suffi à enrayer la progression de l'épizootie. Limité à moins de 5 par an jusqu'en 2006, le nombre de foyers est passé à 11 en 2007, 18 en 2008, 17 en 2009.

Au regard de cette situation dégradée, afin d'analyser la situation épidémiologique, la Dgal a désigné un groupe d'experts dont les recommandations ont engagé la Côte d'Or, par un arrêté ministériel du 18 novembre 2009, dans un plan de lutte renforcé pour 3 années. Ce plan de lutte, fondé sur la sensibilisation des acteurs et l'intensification de la surveillance, reposait sur trois axes: l'éradication de la maladie en élevage, la surveillance et l'assainissement si nécessaire de la faune sauvage, le renforcement des mesures de biosécurité.

Sur cette période, durant chaque saison de prophylaxie, des mesures de dépistage associées à un arbre décisionnel strict ont été appliquées sur tous les bovins de plus de 12 mois de tous les élevages du département ainsi que ceux situés sur les communes de l'Yonne bordant la Côte d'Or. Les résultats positifs ou fortement douteux trouvés sur les bovins en élevage ont justifié leur **abattage diagnostique, pierre angulaire du dispositif, indispensable pour objectiver la maladie et en limiter le développement.**

Pour améliorer les conditions de déclarations des résultats non négatifs, à la demande des éleveurs et des vétérinaires, des protocoles alternatifs, fondés sur un test expérimental de dosage de l'interféron gamma (IFG) ont été proposés.

L'année 2010 a été marquée par une très forte augmentation du nombre de foyers bovins conséquence directe des nouvelles modalités de dépistage mises en œuvre, la très bonne réalisation de celui-ci par les vétérinaires sanitaires du département, et la volonté très forte des éleveurs et de leurs représentants, en particulier du GDS, d'assainir le département.

A partir de 2011 le nombre de foyers détectés a diminué de près de la moitié par rapport à la saison de référence 2009/2010.

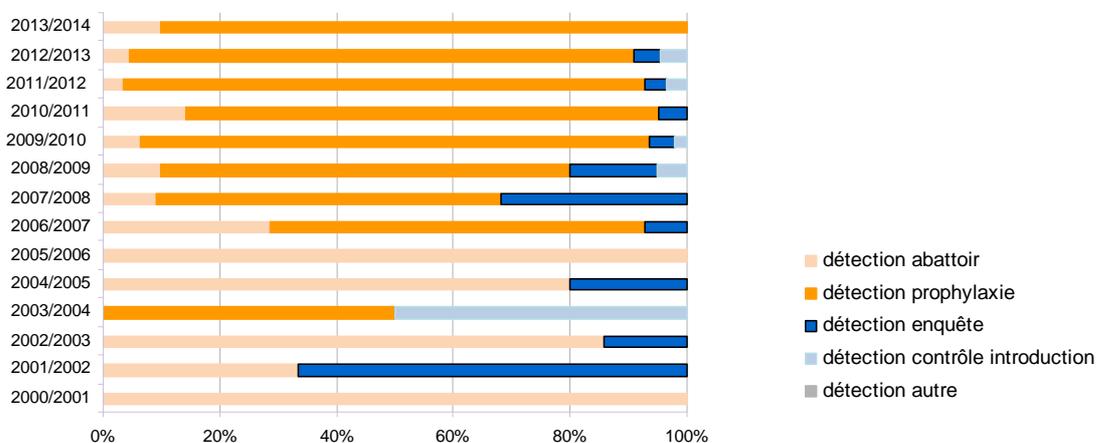
En 2012, face à la persistance de la maladie dans les secteurs historiques de l'Auxois et devant le constat qu'un tiers des nouveaux foyers déclarés était des élevages touchés pour la 2^e, 3^e voire la 4^e fois depuis 2005, les mesures de lutte et de surveillance ont été déclinées dans un plan départemental de lutte, piloté par le préfet de Côte d'Or.

Ce plan départemental repose sur l'adhésion de l'ensemble des acteurs sur le terrain : éleveurs et vétérinaires pour les mesures de surveillance en élevage, éleveurs pour la mise en œuvre de mesures de biosécurité permettant d'améliorer les pratiques d'élevage, chasseurs, lieutenants de louveterie et l'ONCFS pour la surveillance et les mesures de gestion de la faune sauvage.

La dernière saison de prophylaxie (2013/2014) se termine avec la mise en évidence de **seulement 10 foyers** de tuberculose bovine, ce qui est encourageant et permet de considérer que l'évolution de la maladie semble maîtrisée dans l'Auxois.

A noter que parmi les animaux infectés détectés, il est désormais très fréquent de trouver des lésions très petites, ce qui laisse supposer que la prophylaxie annuelle permet de détecter précocement les nouveaux cas de contamination en élevage bovin.

Circonstances de découvertes des foyers de tuberculose bovine



La tuberculose bovine chez les autres espèces

Du fait des conditions d'élevage des bovins et de la possibilité de contacts avec d'autres espèces, des foyers de tuberculose bovine, sont régulièrement détectés sur les sangliers et des grands cervidés, mais également sur des blaireaux.

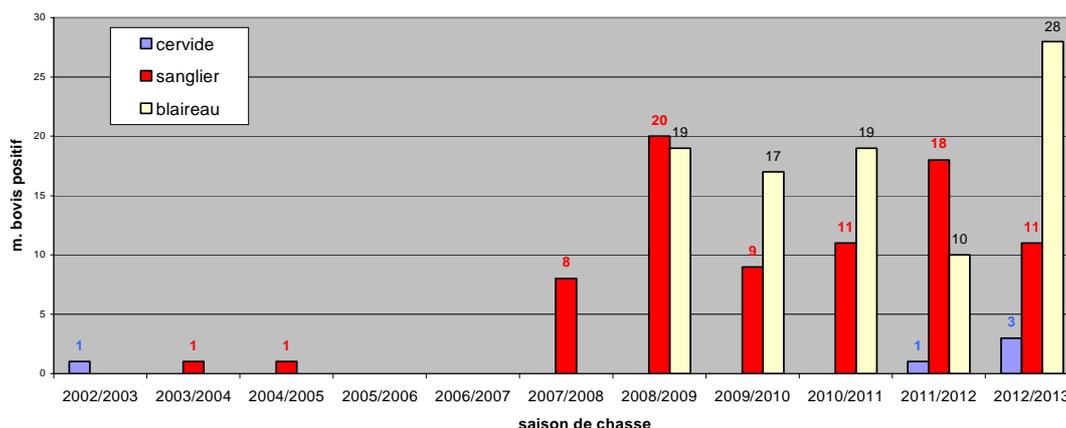
Parallèlement au dépistage de la tuberculose bovine en élevage bovin, des investigations ont été menées dans la faune sauvage depuis 2003, année de la découverte d'une biche infectée dans la vallée de l'Ouche.

Jusqu'en 2007, cette contamination restait limitée à quelques sangliers. Au cours de la saison de chasses 2008/2009, la contamination dans cette espèce a très fortement augmenté pour se stabiliser au cours des années suivantes.

Les premiers blaireaux infectés ont été mis en évidence au printemps 2009. Cette situation préoccupante se confirme dans la zone infectée du département, secteur où l'on trouve également la plus forte concentration de foyers bovins ainsi que le plus grand nombre de cheptels recontaminés.

Depuis 2012, les grands cervidés sont à nouveau atteints par la maladie dans le secteur de la vallée de l'Ouche et des Hautes Côtes, signe que *Mycobacterium bovis* reste très présent au sein des espèces sauvages.

Nombre de cas dans la faune sauvage par saison de chasse en Côte d'Or



Si le réservoir de la maladie est d'abord à rechercher dans les populations de bovins. La population de blaireaux doit également faire l'objet d'une vigilance accrue afin que cette population ne finisse pas par constituer un réservoir de la maladie, comme cela a pu être constaté en Irlande et au Royaume-Uni.

Les **départements de Saône et Loire et de l'Yonne** ont également participé à la surveillance de la faune sauvage autour des foyers récemment détectés. **À ce jour**, le plan de surveillance SYLVATUB n'a **pas révélé d'animal sauvage infecté** dans ces deux départements.

Les modalités actuelles de la surveillance

En Côte d'Or ainsi que dans les communes limitrophes de l'Yonne, la prophylaxie annuelle a concerné près de 150 000 bovins et 1500 cheptels. La surveillance a été réalisée en intradermotuberculination comparative (IDC) à laquelle a été associée une recherche en interféron gamma dans le cadre du protocole national proposé par la Dgal afin de procéder à une validation de l'utilisation de cette méthode de détection.

En Saône et Loire dans la Nièvre, une cinquantaine de cheptels ont été surveillés en IDC. Dans ces cheptels à risque au regard de la tuberculose bovine, pour la plupart en raison de liens épidémiologiques forts avec d'anciens foyers, aucune nouvelle infection n'a été détectée.